

L'ESPIR 6 MARS 2010

Bruxelles / « Droit de rouler et de se parquer » adresse un mémorandum à la Ville

Un coup de pied dans le piétonnier

L'ESSENTIEL

● A l'automne, le Pentagone sera en zone 30 et une bonne partie des rues entourant la Grand-Place seront piétonnes.

● Ce projet se heurte partiellement à l'opposition d'associations qui sont représentées par l'ASBL « DRP », auteur d'un mémorandum fouillé.



LE PIÉTONNIER DE LA RUE MARCHÉ AUX HERBES a engendré l'insécurité. Les commerces neufs ne tiennent pas un an, indique le mémorandum remis à la Ville. © ALAIN DEWEZ.

L'annonce de la mise en piétonnier du centre-ville et les mesures déjà prises en matière de mobilité ne font pas l'unanimité. Mandatée par une dizaine d'associations, l'ASBL DRP (Droit de rouler et de se parquer) vient d'adresser un mémorandum à la Ville.

Si l'on en croit le courrier de DRP, la Ville fait jusqu'à présent la sourde oreille aux doléances des associations. « Nous acceptons tous, dit DRP, le concept d'une piétonnisation raisonnable du centre-ville. Mais l'obsession anti-voiture dont ont été abreuvées les séances d'informa-

tion présidées par l'échevin de la Mobilité (Christian Ceux, CDH) nous ont contraints à élaborer un document clair pour convaincre le Collège de sauvegarder voire développer les intérêts économiques et l'emploi dans le centre-ville ».

Selon DRP, la Ville a adopté une vision trop idéologique (le discours anti-voiture) au détriment d'une vision socio-économique. Le but de l'ASBL est de convaincre le collège de surseoir certains travaux en 2010, afin de se donner le temps d'étudier le référendum, un document soigneusement préparé et argumenté. Un cahier de doléances qui soutient

certaines mesures préconisées par le Collège, comme le 30 km/h dans les petites rues. Et de préciser : « Nos propositions n'émanent pas d'un "lobby des commerçants" mais correspondent à la volonté de l'ensemble des composantes du pôle Bruxelles Centre : travailleurs, patrons, fournisseurs, clients ». Passage en revue.

Boulevard de l'Impératrice. « Arrêt de tous travaux complémentaire qui affecteraient la fluidité et le parking déjà insuffisants ».

Rue des Eperonniers. « La partie piétonne de l'artère va mal et une réouverture s'impose. Man-

que de possibilité de livraison à la rue Marché aux Fromages. L'offre en stationnement doit être augmentée place Saint-Jean. Le piétonnier de la rue Marché aux Herbes a engendré l'insécurité. Les commerces neufs ne tiennent pas un an. Il faut rouvrir l'artère à la circulation, en zone 30 ».

Station de Taxis rue de l'Infante. « La future zone piétonne condamne cette station. Une catastrophe pour les personnes âgées ou à mobilité réduite ».

Badges d'accès. « Ces badges permettant l'usage de la voiture dans les rues piétonnes donneraient un accès insuffisant pour

les propriétaires d'emplacements. Aucune donnée sur l'aspect payant de ces badges, les délais d'intervention en cas de panne, de vol ou de perte ».

Les livraisons, accès aux urgences et mobilité réduite. « Rendes difficiles ou impossibles (rue de la Madeleine), les livraisons sont un point noir du projet. Quelles sont les réponses aux problèmes d'accès aux urgences et personne à la mobilité réduite. DRP rappelle en outre le fréquent refus des médecins lors d'une consultation à domicile dans le centre-ville à cause de la mauvaise accessibilité ». ■ FRANÇOIS ROBERT

ZONE « CONFORT »

Ralentir la voiture

La Ville de Bruxelles a d'ambitieux projets de mobilité pour le Pentagone. Ils se traduisent par sa mise en zone 30 ainsi que par la création de la zone confort (la « piétonnisation »). Les deux projets doivent voir le jour cet automne.

La zone confort, autour de la Grand-Place, a été adoptée par le conseil communal à une très large majorité. La zone piétonne concerne une série de rues autour de la Grand-Place. Elle implique aussi la suppression des bordures marquant la séparation entre les voiries et les trottoirs. L'échevin de la Mobilité Christian Ceux (CDH) défend bec et ongles ce projet. Il estime que DRP mène un combat d'arrière-garde. Selon lui, la concertation a été faite dans les règles et il n'est pas question de revenir sur les décisions.

Les deux projets ont toutefois pris beaucoup de retard, à cause de la lenteur de son administration. Les problèmes de livraison, dixit l'échevin, seront réglés, car l'accessibilité sera assurée entre 6 et 11 h du matin. Quant aux badges, ils seront payants, comme le sont les cartes de riverain. « Je ne suis pas contre la voiture, dit l'échevin. Elle est nécessaire. Mais son usage doit être limité dans le centre. Je sais qu'il reste des commerçants indéfectibles, qui ne veulent rien entendre. Il y a pourtant des études qui démontrent qu'un commerce prospère avant une mise en piétonnier continué à bien se porter après ». F.R.